

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 517

présenté par
M. Poisson

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« mission »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 37 :

« est considéré comme du temps de travail effectif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La qualification de temps de travail effectif suffit.